



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Crèche Capucine

**Mercredi 27 mars 2024, à 18h00**

Administration communale, salle des activités, Le Mouret.

---

**Présences :**

M. Pierre-Louis Ruffieux	président de l'Assemblée des délégués et du comité
Mme Patricia Dousse	déléguée de la commune de Bois-d'Amont
M. Nicolas Berset	délégué de la commune de Ferpicloz
M. Michael Vogt	délégué de la commune de Le Mouret
Mme Jeanine Trinchan	déléguée de la commune de Treyvaux
Mme Maria Progin	déléguée de la commune de Villarsel-sur-Marly
Mme Martine Halter	vice-présidente du comité
Mme Myriam Gaillard	membre du comité
Mme Patricia Horner	membre du comité
Mme Catherine Kolly	membre du comité

Divers :

-

Excusée : Mme Nadia Marthe, secrétaire de l'Assemblée des délégués.

C'est Mme Myriam Gaillard qui la remplace pour la rédaction du procès-verbal.

**Nombre de voix par commune :**

Bois-d'Amont	3 voix
Ferpicloz	1 voix
Le Mouret	4 voix
Treyvaux	2 voix
Villarsel-sur-Marly	1 voix

**Commune-voix absente :**

Aucune

Communes présentes : 5/ 5

Voix présentes : 11 / 11

## Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11 novembre 2023
3. Informations du Comité
4. Investissements spéciaux 2024
  - a. Loyer supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux II
    - I. Préavis de la commission financière
    - II. Vote
  - b. Salaires pour le personnel pour l'annexe de Treyvaux II
    - I. Préavis de la commission financière
    - II. Vote
  - c. Couchette en hauteur pour Le Mouret
    - I. Préavis de la commission financière
    - II. Vote
5. Comptes 2023
  - a. Présentation des comptes
  - b. Rapport du réviseur
  - c. Préavis de la Commission financière
  - d. Vote
6. Divers
7. Clôture de l'Assemblée

### 1. Ouverture de l'Assemblée

**M. Pierre-Louis Ruffieux**, président de cette assemblée, salue et remercie les personnes présentes.

**Le Président** informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

**Le Président** informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux Délégués de l'association, en date du 26 février 2024. La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

→ aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**Le Président** demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour.

Nous corrigeons le point

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 octobre 2023 (au lieu du 11 novembre)

M. Nicolas Berset demande que la nomination du point

4. Investissement spéciaux 2024 soit remplacé par : Crédit complémentaires 2024.

→ L'ordre du jour est approuvé avec les corrections.

**Le Président** nomme Mme Marie Progin, de la commune de Villarsel-sur-Marly, en qualité de scrutatrice pour cette assemblée. Il la remercie et lui demande de compter les voix présentes.

→ 11/11 voix présentes.

Il est rappelé que seuls les délégués ont le droit de vote.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 octobre 2023**

**Le Président** mentionne que le procès-verbal ne sera pas lu, lors de l'assemblée. Il a été transmis par courrier aux Délégués et était disponible sur le site internet de la crèche.

Personne n'ayant de remarque ou de question en rapport au procès-verbal, **Le Président** demande aux Délégués de l'approuver à mains levées.

→ Le procès-verbal est approuvé par 11 voix/11 voix.

Il remercie Mme Nadia Marthe pour sa rédaction.

## **3. Information du comité (rapport de gestion)**

**Le Président** relate l'année 2023 au travers de sa présentation. Le rapport était annexé à la convocation.

- Résumé des activités de l'Association
- Etat du personnel au 31 décembre 2023
- Graphiques des fréquentations mensuelles, annuelles et par commune.

La newsletter que la responsable pédagogique envoie aux parents plaçant sera également envoyée aux communes, environs tous les deux à trois mois.

**Le Président** demande s'il y a des questions relatives au rapport de gestion.

M. Michael Vogt de la commune de Le Mouret aimerait connaître l'augmentation du pourcentage des enfants de la commune de Treyvaux placés, depuis l'ouverture du site sur cette dernière.

**Le Président** lui répond que, une augmentation d'environ 50 % est constatée.

Selon l'art 11 al. B des statuts de l'Association, le rapport de gestion doit également être approuvé par l'Assemblée.

Le Président demande l'approbation du rapport de gestion

→ Le rapport de gestion est approuvé par 11 voix/11 voix.

## **4. Crédits complémentaires 2024**

**Le Président** présente les crédits complémentaires 2024.

### Loyer de l'annexe de Treyvaux II

Loyer de l'appartement de 3.5 pièces à Treyvaux pour l'agrandissement de la capacité d'accueil de la crèche de 11 places.

Le loyer mensuel est de Fr. 1'100.00.

Le montant à valider selon la LFCOM est un loyer sur 10 ans, soit Fr. 132'000.00.

Les charges mensuelles sont de Fr. 180.00.

Le montant à valider selon la LFCOM est sur 10 ans, soit Fr. 21'600.00.

Le montant total est de Fr. 153'600.00.

Le Président donne la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

**Préavis de la commission financière** : la commission financière recommande d'accepter cette dépense supplémentaire liée à la location du second appartement de Treyvaux.

→ **Le crédit complémentaire pour 2024 est approuvé par 11 voix/11 voix.**

#### Salaires pour le personnel pour l'annexe de Treyvaux II

Salaires nécessaires au personnel de l'annexe de Treyvaux pour l'agrandissement de la capacité d'accueil de la crèche de 11 places

L'augmentation du personnel pour l'annexe est de 3.9 EPT lorsque la fréquentation est à son maximum.

La masse salariale annuelle est de Fr. 220'000.00.

Avec l'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2024, l'augmentation de la masse salariale pour la crèche Capucine pour 2024 se monta à Fr. 155'000.00.

Le Président donne la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

**Préavis de la commission financière** : la commission financière recommande d'accepter cette dépense supplémentaire liée aux salaires pour le personnel du second appartement de Treyvaux.

→ **Le crédit complémentaire pour 2024 est approuvé par 11 voix/11 voix.**

#### Couchettes en hauteur pour le site de Le Mouret

Afin de remplacer les vieilles couchettes usées du site de Praroman pour les petits, le comité propose de les remplacer par cinq couchettes et leur matelas, par du matériel professionnel en hauteur, afin d'améliorer l'ergonomie de travail pour le personnel et d'investir dans du matériel avec une durée de vie de 10 ans.

Le prix pour les cinq couchettes et leur matelas est de Fr. 5'000.00.

Cet investissement sera fait par le compte courant.

Le Président donne la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

**Préavis de la commission financière** : la commission financière suggère de ne pas faire un investissement mais un crédit complémentaire de Fr. 4'950.00, sur le compte de résultat 2024 afin de ne pas avoir à amortir l'investissement sur plusieurs années. La commission financière recommande l'achat des cinq couchettes.

→ **La dépense est approuvée par 11 voix/11 voix.**

## **5. Comptes 2023**

**Le Président** donne la parole au responsable administratif pour la présentation des comptes 2023.



Crèche Capucine -  
Comptes 2023.pdf

**Le responsable administratif** ouvre la discussion pour les diverses questions concernant les comptes 2023. Les points détaillés sont expliqués dans le glossaire.

Les montants, pour mémoire, mis à Fr. 1.00 dans la comptabilité vont disparaître dans les comptes 2024.

Les comptes 2023 boucle avec un bénéfice de Fr. 30'173.92.

**Le responsable administratif** ouvre la discussion pour les diverses questions concernant les comptes 2023.

**Mme Jeanine Trinchan** de la commune de Treyvaux demande si nous avons un contrat qui nous lie avec la fiduciaire.

**Le responsable administratif** lui répond que nous n'avons pas de contrat, que cette dernière est tenue à nous informer des changements importants relatifs à la quantité de travail qui pourrait influencer le montant forfaitaire facturé.

A ce jour, suite à d'importantes heures supplémentaires facturées, nous cherchons une solution dans le but de remplacer notre prestataire.

**M. Nicolas Berset** demande si le responsable administratif ne pourrait pas se charger de ces travaux.

**Le responsable administratif** lui répond qu'il n'est pas très à l'aise avec les RH et n'a surtout pas trop de temps.

**Le Président** précise que le responsable administratif et la responsable pédagogique font énormément d'efforts dans le but de diminuer le travail donné à la fiduciaire afin d'y diminuer les coûts.

**Le Président** remercie le responsable administratif pour la présentation des comptes et la tenue de la comptabilité de la crèche pour cette année 2023.

**Mme Martine Halter** donne lecture du rapport de révision de M. Pierre-Alain Clément du Groupe FidExpert.

**Le Président** donne ensuite la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

#### *Préavis de la commission financière – comptes 2023 de la crèche Capucine*

*La commission financière s'est rencontrée le 27 février dernier au Mouret, en présence de Madame Martine Halter et le responsable administratif.*

*Lors de notre séance, nous avons analysé les comptes 2023. Toutes nos questions ont obtenu une réponse satisfaisante. Nous tenons à remercier le comité, la direction et le responsable administratif pour l'excellente gestion de la crèche, la rigueur dans la tenue des comptes et tout le travail effectué.*

*C'est pourquoi, la commission financière préavise favorablement les comptes 2023 présentant un excédent de revenu de Fr. 30'0173.92. La différence avec le budget et ce résultat positif s'explique en grande partie par les subventions obtenues pour les places supplémentaires à Treyvaux.*

**Le Président** demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Tel n'étant pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2023, comme présentés, de se manifester par main levée.

**→L'assemblée approuve les comptes 2023 à l'unanimité (11 voix).**

**Le Président**, au nom du comité remercie toutes les communes pour leur collaboration et leur soutien.

## 6. Divers

**Le Président** communique que le Comité de la crèche se réunira le 16 avril prochain pour faire la synthèse des solutions présentées pour la construction définitive de notre nouvelle crèche. Il annonce également que l'Assemblée des délégués pour le budget 2025, aura lieu le 23 octobre 2024, à 18h00, à Le Mouret.

Il communique que trois personnes du SEJ ont visité la crèche de Treyvaux et son extension, ce jour, le mercredi 27 mars 2024.

De chaleureux remerciements de la part de la délégation du SEJ ont été transmis à la direction de la crèche en rapport avec la qualité des travaux effectués ainsi que de l'offre proposée.

## 7. Clôture de l'Assemblée

La parole n'étant plus demandée dans les divers, **Le Président** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

Fin de l'assemblée à 19h00.

Pour le procès-verbal Myriam Gaillard

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Gaillard', written in black ink.